

M. CARROLL: Je vais en proposer une, monsieur le Président.

M. le PRÉSIDENT: Je ne peux accepter une motion de l'honorable député.

L'hon. M. REID: Je propose que l'article soit retranché.

L'hon. M. GRAHAM: Monsieur le Président se trompe certainement quand il dit ne pas pouvoir accepter une motion de l'honorable député de Cap-Preton-Sud.

M. le PRÉSIDENT: En effet, c'est à autre chose que je pensais dans le moment.

(La motion est adoptée et le crédit est rayé).

Boularderie-Centre. — Réparations au quai, \$625.

M. McKENZIE: Je ne doute point de la nécessité de ces réparations à un quai que je connais bien. Il a été dépensé beaucoup d'argent pour un quai à New-Campbellton, mais le travail n'a jamais été achevé. Les dépenses déjà effectuées seront en pure perte, à moins qu'on ne fasse subir au quai les réfections voulues et qu'on en termine les travaux. Je suggère au ministre d'obtenir un rapport à cet égard.

L'hon. M. REID: J'y appellerai l'attention du département et je soumettrai au comité les renseignements obtenus lorsque les crédits pour la prochaine session viendront en discussion. Ces crédits viennent d'ordinaire en délibération, au mois d'octobre.

M. McKENZIE: Si le ministre peut obtenir un peu d'argent pour les réfections de ce quai, il ne devrait pas attendre jusqu'à l'an prochain.

L'hon. M. REID: Nous pourrions puiser cet argent dans le crédit général.

M. McKENZIE: M. Bernasconi, l'ingénieur de l'Etat à North-Sydney, pourrait faire rapport à ce sujet. New-Campbellton n'est qu'à peu de distance de la ville de North-Sydney.

Cow-Bay (Port-Morien). — Réfections du brise-lames, \$1,800.

L'hon. M. REID: Voici ce que dit l'ingénieur adjoint du district Cooper, dans son rapport du 6 février 1917:

Le revêtement en charpente dans l'intérieur du bloc de tête a souffert de la dégradation produite par l'eau et les baies en arrière de ce parement ont aussi souffert de l'affouillement et du choc des eaux qui ont enlevé la charge de pierre. Le parement et les longrines sur l'extérieur du bloc de tête sont aussi en mauvais état et pour les réfections de cette partie du brise-lames je propose l'installation d'un bloc

de béton, de 25 pieds de longueur et des dimensions indiquées dans le plan annexé ainsi que la pose d'un parement de couverture en béton sur le bloc de tête extérieur.

M. CARROLL: A-t-on exécuté quelques travaux à cet endroit, cette année?

L'hon. M. REID: Non.

M. CARROLL: Depuis quelques années on a fait des travaux, chaque été, pour le prolongement du brise-lames. Comme la marée s'y fait fortement sentir, on a jugé nécessaire d'ajouter au brise-lames des ailes en béton.

L'hon. M. REID: D'après la note que j'ai sous les yeux, ce brise-lames fut construit par les propriétaires de la houillère Gowrie, du côté nord de la baie, et le département le prit à sa charge en 1873. Primitivement, il avait une longueur de 1,347 pieds, 17 pieds de profondeur à l'eau basse ou 23 pieds à l'eau haute, et il avait 44 pieds de largeur. La surface du bassin renfermé entre le brise-lames et la jetée d'expédition, aujourd'hui la propriété de la Dominion Coal Company, était de 17 acres sur une profondeur de 9 à 17 pieds aux basses eaux. Ce brise-lames a subi de grosses avaries, durant l'ouragan du 24 août 1873. On a fait de fortes dépenses pour l'agrandissement et la réfection du brise-lames. Au cours de l'exercice finissant le 31 mars 1915, une dépense de \$4,075.76 a été exécutée pour l'achèvement de l'installation de blocs en béton, destinés à protéger le parement de l'ouvrage faisant face à la mer. Les travaux ont été exécutés en régie. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1916, une dépense de \$1,850.54 a été effectuée en régie pour l'achat d'une grue avec treuil, et pour l'installation de gros blocs de béton du côté du brise-lames faisant face à la mer, sur une distance de 53 pieds, ce qui complétait la protection des blocs de béton, du côté du brise-lames faisant face à la mer.

M. CARROLL: C'est là un ouvrage qu'il faudrait entreprendre sans retard. Ce brise-lames se trouve dans un bassin où le vent ne se fait guère sentir, et si l'on entreprenait ces travaux maintenant il serait possible de les terminer cet automne.

L'hon. M. REID: Les travaux seront entrepris dès que le crédit aura été adopté.

Cribbin's-Point. — Réfection de l'appontement, \$1,500.

M. SINCLAIR: Quand se propose-t-on de faire ces travaux?

L'hon. M. REID: Ces travaux pourraient facilement s'exécuter en deux ou trois mois.